

Nos d'ordre	Conseils de districts qui ont rendu les décisions	Dates des décisions	Noms des parties	Objet du litige
24	Arue	22 septembre 1888	Dame Tuahu a Maipupuhi, contre Dame Mihi a Hopnu.	Terre Maramatahi.
25	Papeari.	12 octobre 1888	Tati Salmon, contre Puaha a Tuaiva.	Terre Tepōroiahutia.
26	Mataiea	6 novembre 1888	Dame Eliza Gibson, contre Dame Taeaetua a Aita.	Terre Ahio.
27	Papenoo	9 novembre 1888	Vehiariimaiterai a Faatau, contre Peapea a Papaura.	Terres Purutahi et autres.
28	Tiarei	28 novembre 1888	Héritiers Teamotua, contre Ara'e et Mure.	Partage.
29	Arue	6 février 1889	Dame Tauraa a Teriitauaroa, contre Hopuu a Tau.	Terre Ahototeina.
30	Arue	6 février 1889	Dame Teurairua a Puaita, contre Hopuu a Tau.	Terre Ahototuana 2.
31	Arue	18 février 1889	Hanai a Puaita, contre Hopuu a Tau.	Terre Apaapa.
32	Mataiea.	14 mai 1889	Homai a Teau, contre Teriitahi a Uaeva,	Terre Tarirei

CONSEIL GÉNÉRAL.

SESSION ORDINAIRE DE 1890.

(Comptes rendus sommaires.)

2^e séance — 21 août 1890.

PRÉSIDENCE DE M. CARDELLA.

La séance est ouverte à 8 heures du matin.

Le procès-verbal de la séance d'ouverture est lu et adopté.

M. Huet dépose une proposition tendant à demander à l'Administration de procéder, aux Marquises, à l'élection d'un conseiller général, en remplacement de M. Drapeau, secrétaire-trésorier de la Caisse agricole, et par conséquent inéligible, aux termes de l'article 8 du décret organique du Conseil général.

La proposition de M. Huet n'est pas prise en considération, le Conseil estimant qu'il sortirait de ses attributions et excéderait ses pouvoirs en se prononçant sur l'élection de M. Drapeau, alors que les délais de réclamation contre elle sont expirés.

Il est donné lecture d'une décision du Gouverneur en date du 18 août courant, nommant M. P. Maigrot, Directeur de l'Intérieur p. i. et le chargeant du soin de représenter l'Administration près du Conseil.

Il est également donné lecture de la déclaration d'option pour les Tuamotu de M. Tati Salmon, conseiller de Tahiti et Moorea, récemment élu dans ce premier archipel.

Diverses pétitions sont renvoyées à l'Administration : l'une, présentée par M. Bruyère, de Paœa, au sujet d'une licence qui lui a été refusée; les autres adressées au Conseil général par le Chef et le conseil de district d'Anatonu (Raivavae), tendant à une augmentation de solde pour le chef, à l'envoi de divers matériaux, et à la nomination d'un nouveau mutui pour le district.

La séance est levée à 11 heures et renvoyée à 2 heures de l'après-midi.

Elle est reprise à 2 heures.

M. le Président communique une lettre par laquelle M. Huet, conseiller général des Marquises, donne sa démission.

Le Conseil reçoit la démission de M. Huet.

Il est remplacé à la commission des affaires diverses par M. Drapeau.

Le Conseil s'occupe de la bourse du jeune Louis Graffe au lycée de Tou-

louse, bourse que le Ministre prescrit de maintenir et qui lui avait été retirée à la suite de notes constatant des progrès insuffisants.

Le retrait de la bourse est maintenu.

Il est donné communication des notes obtenues par les boursiers des écoles de la colonie. La bourse Neagle, mise en discussion, est conservée à son titulaire. Un avertissement est adressé au jeune Keck dont le zèle laisse à désirer.

Deux demandes de bourses sont présentées : l'une, par M. Tuia, de Tahiti et Moorea; l'autre, par M. Gagato, des Gambier.

Sont accordés : Un quart de bourse au sieur Tuia; une bourse entière au sieur Gagato.

Le Conseil statue ensuite sur une pétition des écrivains de la Direction de l'Intérieur tendant à obtenir un supplément pour cherté de vivres.

Il est alloué aux écrivains non détachés une indemnité spéciale annuelle de 400 fr.

Un projet de budget de la municipalité de Papeete est renvoyé à la discussion du budget des recettes.

Le Conseil repousse la mise à la charge de la colonie de la dépense de 14,356 fr. 03 relative aux frais d'envoi des indigènes à l'Exposition de 1889, cette dépense lui paraissant devoir incomber à la métropole.

Est également repoussée une demande de subvention de la Société commerciale de l'Océanie pour un projet de service postal à établir entre Tahiti et les archipels.

La séance est levée et la prochaine réunion fixée au 23 courant, à 2 heures.

Ordre du jour : Suite de l'examen des affaires revenues des Commissions;

Le Président,

F. CARDELLA.

Secrétaire,

J. TEXIER.

Troisième séance — 23 août 1890.

PRÉSIDENCE DE M. CARDELLA.

La séance est ouverte à 2 heures.

Le procès-verbal de la deuxième séance est lu et adopté.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Conseil procède, conformément à l'article 17 de son décret organique, à l'option, par la voie du tirage au sort, de M. Narii Salmon, conseiller de Tahiti et Moorea, élu récemment aux îles Tuamotu, et qui n'a pas fait sa déclaration d'option dans les délais prescrits.